

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 73 du 27/11/2009

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

POUR NE PAS RESTER ISOLE(E)...

- parce que collectivement nous sommes plus forts.
- pour être mieux informé(e) et défendu(e).
- avec la déduction fiscale, cela me revient à peine à 4 euros par mois !

... sans attendre ... → [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

CTPD du 26 novembre 2009 : bilan de la rentrée.

Ce CTPD de bilan n'a pas dérogé à la règle : comme tous les ans l'IA a affiché sa satisfaction en rappelant les indicateurs de notre département. Taux d'encadrement en hausse, moyenne des effectifs dans les classes en baisse etc.

Sauf que pour les enseignants le bilan est tout autre ! Le SNUipp67 l'a dit à l'IA dans sa déclaration liminaire que vous pouvez lire [ICI](#).

Avec les cas de maladies en général et de Grippe A en particulier la situation du remplacement devient catastrophique ! Nous l'avons rappelé à l'IA en même temps que la consigne syndicale du SNUipp67 (voir « L'Unitaire » 109 du 22 septembre 2009) :

« Lorsqu'un collègue absent n'est pas remplacé, que l'absence soit prévue ou non, longue ou courte, le SNUipp67 appelle les collègues à ne pas accueillir les élèves de l'enseignant si les conditions d'accueil dans leur classe ne sont pas acceptables (pas de table, classe surchargée, sécurité...).

L'administration qui assure avec zèle et bienveillance, parfois à la place des municipalités, la continuité du service public en cas de grève, se doit de le faire en cas d'absence d'un enseignant. Cette dégradation des conditions de remplacement dans les écoles n'est-elle pas créée pour favoriser la création d'une agence nationale du remplacement ouvrant ainsi la porte à des enseignants précaires dans le 1^{er} degré ? ».

Après le 2^{ème} jour d'absence non remplacée vous pouvez demander aux parents concernés (dans un « mot » écrit) de garder leur enfant jusqu'à ce qu'un remplaçant soit nommé dans la classe.

Tout en respectant la loi du 20 août 2008 sur le droit d'accueil vous placerez l'IA devant ses responsabilités !

Vous trouverez [ICI](#) la circulaire ministérielle parue dans le BO du 4 septembre 2008.

Vous trouverez [ICI](#) le compte-rendu complet de ce CTPD.

MOUVEMENT 2010 : 26 novembre, un premier Groupe de Travail

Le SNUipp67 était en groupe de travail avec les autres commissaires paritaires à l'Inspection Académique.

Dans toutes nos interventions dans les CAPD nous n'avons cessé de rappeler les dangers qui pèsent sur l'équité et la transparence des opérations du mouvement « nouvelle formule ».

Cette inquiétude, justifiée, a été doublée par le constat d'un mouvement catastrophique l'an dernier déchaînant l'incompréhension des collègues. L'énorme travail fourni par les équipes de l'inspection n'avait pas permis de gommer les dysfonctionnements graves de ce mouvement, dont nous avons été « écartés ».

Faisant amende honorable, l'Administration a enfin souscrit à l'une de nos principales revendications : que la CAPD ne soit pas seulement un chambre d'enregistrement finale mais que les commissaires paritaires puissent avoir les documents nécessaires pour travailler au plus près du terrain, soient consultés en Groupes de travail et valident les propositions d'affectation en CAPD aux différentes phases du mouvement.

Nous avons insisté sur une meilleure information des collègues et sur le respect des règles qui seront établies. Afin d'améliorer le fonctionnement du mouvement, un certain nombre de points ont été évoqués qui seront finalisés lors d'un prochain groupe de travail : le maintien sur poste, la note attribuée aux PE2, les couplages possibles à titre définitif (dans une école ou en regroupement de décharges de direction ...), le traitement des temps partiels ...

Les modalités du temps partiel feront l'objet d'un GT spécifique qui se tiendra le 10 Décembre : la situation du département qui sera excédentaire encore l'année prochaine permettra comme cette année une grande souplesse dans leur attribution.

Réunions d'infos syndicales : L'IA réunit les syndicats le 30 novembre.

En attendant les décisions et la concertation avec l'IA le SNUipp67 continue à appliquer les seules modalités qui avaient été discutées et acceptées par l'ensemble des parties (précédent IA et syndicats).

Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques, il est maintenant possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité.

Même si vous n'avez pas d'animation pédagogique le jour de la RIS, informez tout de même votre IEN. Pour pouvoir déduire, en fin d'année, vos heures de présence de votre temps de service.

Si vous avez une animation pédagogique le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques... contactez nous !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole élémentaire SELTZ	Mercredi 9 décembre 2009	Ecole élémentaire Rue principale SELTZ	9h – 12h
Maison des Syndicats STRASBOURG	Mercredi 16 décembre 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h – 12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux... il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence) **une semaine avant** la date de la réunion.

Permutations informatisées : attention le 8 décembre il sera trop tard!

Le dernier délai approche à grand pas !

Vous trouverez [ICI](#) la circulaire de l'IA du Bas-Rhin et [ICI](#) la notice technique pour la saisie dans i-prof.

N'oubliez pas de nous faire parvenir votre dossier.

Rappel du calendrier [ICI](#).

Pour connaître les résultats des permutations 2009, en ce qui concerne les départs du Bas Rhin, cliquez [ICI](#), les statistiques des permutations par département d'origine [ICI](#).

Permutation des T1

La prise en compte de l'échelon dans le barème des permutations se faisant dorénavant à partir de l'échelon acquis au 31 août, les T1 se retrouvaient sans point d'échelon : en effet, ils sont encore au 2ème échelon au 31 août (aucun point), alors qu'ils seront au 3ème échelon le 1er septembre (ce qui apporte 22 points).

Le SNUipp est donc intervenu auprès du ministère qui fera corriger ce problème et voici la réponse qui nous a été fournie :

« J'ai bien pris note de votre interrogation au sujet du calcul de l'ancienneté de service pour les enseignants néo-titulaires dans le cadre des opérations du mouvement interdépartemental.

Cette question a été traitée, et nous sommes en train de communiquer auprès des inspections académiques afin de leur préciser que la date de référence pour le calcul de l'ancienneté de service est :

- le 31 août 2009 pour l'échelon obtenu par promotion d'échelon.

- le 1^{er} septembre 2009 pour l'échelon obtenu par classement initial ou reclassement.

De cette manière, les néo-titulaires verront leur 3ème échelon pris en compte dans le cadre des opérations de mouvement interdépartemental. »

Informations nationales

Revalorisation : les éléments chiffrés de la provocation de Luc Chatel.

Un début de carrière à l'indice 395 pour les professeurs des écoles au lieu de l'indice 349.

Cela compense la suppression de l'actuelle année de stage à l'IUFM, en ajoutant 9 points d'indice (41,5 € mensuels bruts).

Une mesure qui ne « coûtera » rien vu « l'économie » que représente la suppression de 18 202 emplois de stagiaires au budget 2010.

Les gains indiciaires se monteraient, en pourcentage, respectivement à 2,16 % au nouveau 2e échelon (1er septembre 2011), 1,82 % au nouveau 3e échelon (1er septembre 2013), et 0,85 % au nouveau 4e échelon en ... 2016 !.

Et plus rien après...on voit donc ce qu'il en est de la « revalorisation » des salaires, un des arguments donnés en faveur de la masterisation !

DERNIERE MINUTE :

Il n'y aurait plus qu'un scénario ministériel servant de base aux discussions sur la revalorisation indiciaire des enseignants.

Le deuxième scénario qui revenait à revaloriser 26 % de la population enseignante sur 2010 à 2012 - contre 15 % de 2010 à 2016 pour le premier (mais nécessitait en contrepartie de bloquer le montant des heures supplémentaires), serait abandonné.

LA FSU VEUT RENCONTRER LE MINISTRE DIRECTEMENT

La FSU suspend sa participation aux discussions sur la revalorisation avec le cabinet du ministre. Une réunion était prévue le 26 novembre. « Nous avons demandé à rencontrer Luc Chatel directement : soit il fait bouger les lignes, soit les discussions avec la FSU sont terminées », affirme Daniel Robin.

« On ne peut pas discuter sur les bases actuelles. » La FSU demande que le ministre acte « trois principes » : « élaborer un plan pluriannuel de revalorisation avec des engagements et un calendrier y compris pour les mesures qui ne seront pas prises en 2010 », « revaloriser l'ensemble des enseignants » et « que la revalorisation conduise à l'amélioration des conditions de travail ». « On discutera ensuite de la mise en musique de ces trois axes »

La FSU estime qu'un refus du ministre entraînerait pour lui le « risque de se retrouver avec la moitié de la profession contre lui ». « Quoi qu'en dise le ministère, un tiers de la profession était en grève le 24 novembre. Ceux qui ne l'étaient pas n'avaient pas encore toutes les informations, notamment sur la revalorisation. Mais cela va venir ! ».

Notre dossier spécial sur la revalorisation et les négociations en cours : [ICI](#)

Action Unitaire contre les stagiaires-étudiants dans les classes

Le SNUipp est opposé aux stages en responsabilité des PE1 qui se verront confier nos classes dans le cadre de stages rémunérés lors de leur année de M1. Nous ne voulons pas que nos élèves se retrouvent devant de jeunes étudiants inexpérimentés qui par cette pratique mettent en danger la poursuite de leurs études (pendant ce temps, les cours continuent !). Le SNUipp, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT s'associe dans une action unitaire et proposent aux conseils des maîtres de signer une [Motion Unitaire](#) pour s'opposer à ces stages.

Vous pouvez la faire signer lors de vos conseils des maîtres et nous la retourner.

Absences des élèves et certificats médicaux

Une circulaire parue au BO n° 42 du 19 novembre 2009 rappelle les règles en vigueur en ce qui concerne les certificats médicaux. Ces règles sont récapitulées dans un tableau que vous pouvez consulter [ICI](#).

Congrès FSU: Le SNUipp accède à la tête de la FSU.

Bernadette Groison, devrait être la prochaine secrétaire générale de la FSU à l'issue du sixième congrès de la fédération organisé du 1er au 5 février 2010 à Lille. Membre du SNUipp (le syndicat des enseignants du premier degré), elle figure en seconde position derrière Gérard Aschieri (Snes - enseignants du second degré) qui quitte ses fonctions après trois mandats depuis son élection en janvier 2001.

Principale organisation syndicale de l'éducation nationale, la FSU est la première organisation de la fonction publique de l'État (quatrième pour toutes fonctions publiques confondues, selon le rapport sur l'état de la fonction publique 2008-2009). Elle revendique plus de 163 000 adhérents. Elle est composée d'une vingtaine de syndicats, dont les principaux sont le Snes (2nd degré), le SNUipp (1^{er} degré), le Snep (professeurs d'éducation physique et sportive), le SNEsup (enseignement supérieur), le SNU-Tefi (personnels de Pôle emploi, du ministère du Travail et de l'Emploi et des réseaux d'insertion).